

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS278

présenté par
M. Robinet

ARTICLE 49

Après la seconde occurrence du mot :

« prestations »

supprimer la fin de l'alinéa 28.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé ici de supprimer la référence à l'étude nationale des coûts (ENC). Cette étude ayant montré ses limites et ses biais méthodologiques, il convient de permettre au législateur de s'appuyer sur des outils d'analyse qui évitent le risque inflationniste des dépenses.